



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Secrétariat général
pour les affaires régionales
Direction régionale
aux droits des femmes et à l'égalité

AFFAIRE SUIVIE PAR : NADIA BENSRYHAYAR
TELEPHONE : 02 38 81 40 48
COURRIEL :
REFERENCE :

Orléans, le 29 novembre 2018

Objet : Colloque régional sur la prise en charge des femmes victimes de violences intrafamiliales

Discours prononcé par M BOUQUET, secrétaire général aux affaires régionales adjoint, au nom du Préfet de Région, M FALCONE.

Madame la représentante du conseil régional,

Madame la représentante de l'agence régionale de santé,

Monsieur le Président de gynécologie sans frontières,

Mesdames et Messieurs les professionnels de santé, du champ éducatif, social, judiciaire et des forces de l'ordre,

Mesdames et Messieurs,

En cette période marquée par la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, je salue cette manifestation qui se tient pour la première fois à un niveau régional.

En 2016, 225 000 femmes en France ont déclaré avoir été victimes de violence physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint. 123 femmes ont été tuées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, ce qui équivaut à un décès tous les trois jours.

Dans la région Centre Val de Loire, 5 personnes ont été tuées par leur ancien ou actuel partenaire (source service statistique ministériel de la sécurité intérieure 2016-2017).

L'augmentation de 20 % des violences déclarées nécessite de doter les professionnels de repères pour accompagner les victimes.

Dans le cadre de la grande cause du quinquennat dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes, le Président de la République a annoncé le 25 novembre 2017 un plan ambitieux en trois volets : la prévention et la sensibilisation, l'accompagnement des victimes, la répression des auteurs.

Sur ce dernier point, la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes permettra de réprimer plus facilement toutes les formes de violences, par exemple avec trois nouvelles infractions (l'outrage sexiste, le délit de voyeurisme, ou l'administration de substance en vue de commettre un viol ou une agression sexuelle) et l'extension des délits de harcèlement sexuel et moral.

Par ailleurs, sera mieux prise en compte la parole des victimes, avec un dépôt de plainte facilité, auprès des forces de l'ordre et des établissements de santé.

Une femme victime de violence sur quatre fait appel au médecin comme premiers recours alors que seules une sur 9 se rend au commissariat. Si l'on veut aider le plus tôt possible les femmes victimes de violences, le repérage

par les professionnels de santé doit être renforcé, en veillant à organiser une prise en charge pluridisciplinaire (santé, social, justice, forces de l'ordre).

Je souhaite que ce colloque soit le point de départ d'une évolution durable pour une responsabilité collective des acteurs des territoires afin de préserver de nombreux parcours de vie.

Je vous souhaite à toutes et à tous une journée riche d'échanges et de partages.

Merci.